

# La Gazette de Sorel.

Journal Bi-Hebdomadaire Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

G. I. BARTHE, Propriétaire et Rédacteur.

Publié dans les Intérêts du District de Richelieu.

JOSEPH CHENEVERT, Imprimeur.

EXTRAIT DE LA CORRESPONDANCE DE M. FREDERICO GAILLARDET.

Paris, 25 Juin 1869.

A peine les troubles de Paris étaient-ils apaisés par des mesures formidables de répression, prises trop tard peut-être, et surtout par l'apparition courageuse de l'empereur et de l'impératrice, sans escorte, sur les lieux servant de théâtre nocturne à l'émeute, que des désordres dont les suites ont été plus déplorables, éclatèrent parmi les mineurs de Saint-Etienne. A Paris, il avait suffi de coups de cannes plombées appliqués par les sergents de ville, de coups de trique administrés par les boutiquiers exaspérés, et de charges de cavalerie, pour dissiper les groupes dont les curieux formaient la masse principale. A la Ricamarie, les soldats, attaqués à coups de pierres et de pistolets par les ouvriers qui voulaient les arracher des prisonniers, ont fait feu sur leurs agresseurs, sans attendre le commandement de leurs chefs, et dans l'exercice légitime mais excessivement regrettable du droit de légitime défense. Pour la première fois, l'armée s'est servie de son arme redoutable, le fusil Chassepot, contre des concitoyens, et ce fatal début a fait une quinzaine de victimes, parmi lesquelles se trouvent des femmes et des enfants. Les événements de Saint-Etienne sont donc bien autrement sérieux que ceux de Paris, à tous les points de vue. Les mineurs du bassin de la Loire avaient un but ; ils réclamaient une diminution dans les heures de travail, une augmentation dans le taux des salaires, et ils demandaient, en outre, que la caisse générale de leur société de secours mutuels, fût administrée par un conseil nommé par eux seuls, et non par un comité mixte d'ouvriers et de directeurs, comme le veulent les propriétaires des mines. Leurs prétentions sont peut-être exagérées et inadmissibles sur certains points, mais elles sont discutables et les ouvriers furent restés dans leur droit strict, en les maintenant, si, en usant de leur liberté, ils avaient respecté celle des autres et n'avaient pas eu recours à la violence contre leurs compagnons dissidents, et à la dévastation contre les propriétés des directeurs réfractaires. Ils ont pu la compromettre une cause qui pouvait être juste, et au lieu d'une corporation intéressante, ils n'ont plus été qu'une bande sauvage, se plaçant elle-même hors de la loi.

Les émeutiers de Paris ont commis les mêmes excès sans avoir la même excuse. Ce n'était pas les ouvriers qui se plaignaient du manque d'ouvrage ou de salaires insuffisants. C'était des gens sans aveu, sortis on ne sait d'où et brisant des réverbères, des kiosques et devantures de boutique pour le plaisir de briser.

Ils ne formulèrent aucune demande, et se bornaient à crier vive Rochefort ! par la seule raison qu'il n'était pas élu. C'était donc une bande d'artistes en révolution, travaillant pour le simple amour de l'art. Etaient-ils soudoyés par quelqu'un ? on l'a dit. On a prétendu que beaucoup d'entre eux avaient parlé des quarante sous qu'on leur avait donnés par soirée. On a raconté qu'une pièce de cinq francs avait été glissée, par la main d'un provocateur inconnu, dans la poche d'un de nos peintres célèbres, Gustave Doré, qui, descendu en simple veston dans la rue, avait été pris probablement pour un ouvrier en disponibilité. Mais, rien de tout cela n'a été constaté et prouvé jusqu'à présent. L'instruction judiciaire pourra seule jeter quelque lumière sur ces faits. Les impérialistes accusent naturellement les Orléanistes d'avoir été les auteurs de ces désordres, tandis que ceux-ci rejettent l'accusation sur ceux-là. En entendant parler d'un émeutier sur

lequel on aurait trouvé une certaine somme — "c'est l'argent des Orléanistes, dit un membre du cercle impérial — ou c'est le produit des biens d'Orléans, répondit un membre du Jockey Club."

Qui disait vrai ? Personne, je crois.

Les mouvements qui ont agité Paris, Marseille, Bordeaux, Nantes, Amiens et en dernier lieu St. Etienne, n'étaient ni de personnes orléanistes ni de provenance gouvernementale, ils étaient d'essence républicaine et surtout socialiste. Ils étaient une des scènes du grand mouvement dirigé par le comité international des ouvriers et qui a provoqué coup sur coup les grèves de Genève, de Belgique, d'Angleterre, d'Autriche, le complot de Naples et en dernier les émeutes de Milan, de Turin et de presque toutes les grandes villes d'Italie. Il y a entre ces divers faits une corrélation frappante. Qu'il y ait complot, ou rapprochement, accidentel, l'Europe est travaillée par un malaise, dont la politique est le prétexte, mais dont le socialisme est le but.

Pour la première fois, l'empire vient d'être contesté dans la rue. Son manteau de pourpre, jusqu'alors immaculé, a reçu ses premières taches de sang. C'est d'un mauvais augure. Hier, on ne croyait pas que l'empire pût être renversé par l'émeute. Il y a des gens qui le croient aujourd'hui, d'après ce qu'ils ont vu à Paris, et qui publient même sur ce sujet des théories, comme M. Francisque Sarcey dans le *Gaulois*.

"Imaginez, dit-il, une de ces occasions où tout un peuple se trouve froissé, dans ses espoirs de liberté légitime, par une entreprise nouvelle. Quatre ou cinq cent mille Parisiens descendent sur le boulevard, pressés, tassés, ondulant sur un parcours immense, tels que nous les avons vus, ces jours derniers. La foule est là innombrable, désarmée, houleuse. Ordre arrive de tirer. Tirera-t-on ? et si l'on tire, qu'en résultera-t-il le lendemain ? Tant de meurtres ne crieront-ils pas vengeance ?"

Ce ne sont donc plus des barricades de bois et de pierres qui feront hésiter l'armée, mais des barricades de chair humaine nécessitant d'effroyables massacres. D'où M. F. Sarcey conclut qu'il n'y a qu'un moyen pour éviter les révolutions, et ce moyen ce n'est pas de percer à la troupe de larges avenues où elle puisse manœuvrer à l'aise, c'est d'être à la fois libéral et ferme, comme le dit M. Persigny dans sa lettre à M. Emile Olivier.

Cette habitude que l'empereur a prise de faire connaître ses pensées à la nation par des voies détournées, en adressant des lettres à ses ministres ou à de simples particuliers, et des discours politiques à des maires de villes de province, ou l'attirent des congrès agricoles, cette habitude est regrettable. Elle est d'importation étrangère, elle n'est ni française, ni parlementaire, car elle fait de la représentation nationale la cinquième roue du carrosse gouvernemental. Elle a, en outre, le tort de procéder par coups de théâtre et par surprises. Elle transforme le chef de l'Etat en acteur ambulante.

D'ailleurs l'empereur n'a jamais été heureux dans ses harangues de place publique. Presque toujours il lui a fallu les faire expliquer et commenter par ses journaux ou par ses ministres, parce qu'il avait alarmé les intérêts qu'il avait voulu rassurer. C'est ce qui vient d'arriver encore avec l'allocution adressée par lui, hier matin, aux anciens soldats d'Italie qu'il s'est fait présenter par le maréchal Bazaine, au camp de Châlons, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Solferino. Ce discours a produit une véritable panique à la Bourse de Paris, où l'on a vu la préface d'une guerre prochaine dans ces phrases : "Conservez toujours dans votre cœur le souvenir

des combats de vos pères et de ceux auxquels vous avez assisté, car l'histoire de nos guerres est l'histoire des progrès de la civilisation."

Lorsque l'empereur dit encore que : "l'esprit militaire est le triomphe des nobles passions sur les passions vulgaires," on a vu là la pensée de recourir à la guerre comme à la seule diversion capable de comprimer les mauvaises passions.

Ces interprétations alarmistes sont corroborées par divers incidents de la situation extérieure. Il y a d'abord les embarras croissants du gouvernement italien, qui a été obligé de proroger le parlement, pour éviter un échec au ministère Menabrea, calmé mais compromis par une proposition d'enquête financière dont l'auteur a été l'objet d'une tentative d'assassinat inexplicable. On suppose que le roi Victor-Emmanuel serait porté, comme l'empereur Napoléon, à chercher un dérivatif à cette effervescence populaire dans une guerre étrangère, et l'on rattache à ce plan le voyage à Florence de M. Conti, chef du cabinet impérial, substitué au général Fleury dont le nom avait une signification trop précise.

Il y a, en second lieu, les délibérations de la commission mixte franco-belge, sur la question des chemins de fer, qui s'est heurtée à des difficultés ayant motivé plusieurs allées et venues entre Paris et Bruxelles. Les négociations, un moment abandonnées par les commissaires français, ont été reprises par la volonté du roi des Belges, mais elles n'ont pas encore abouti, et l'on se dit qu'il y a là une porte ouverte à la guerre avec la Prusse, si l'empereur veut en profiter.

On a remarqué l'absence de toute allusion aux questions internationales et au maintien de la paix, dans les deux discours qu'a prononcés le roi de Prusse à la clôture de la session de cette assemblée contractuelle qui, tantôt, dit le *Temps*, se rétrécit sous le nom de Reichstag de la Confédération du Nord, et tantôt s'élargit sous le nom de parlement douanier. De son côté, notre *Journal officiel* garde un silence, qui paraît affecté, sur ces discours peu intéressants pour nous, dit-on, quoiqu'ils mentionnent la convention militaire faite avec Bade, notre voisin immédiat, et l'achèvement du port de guerre de Wilhelmshafen, dans la baie de Jade, premier pas fait par nos voisins d'outre-Rhin dans le développement de leur puissance maritime.

On a aussi pas mal commenté l'expulsion du camp de Châlons de trois officiers prussiens, qui étaient venus là en tenue de ville, sans s'être fait annoncer par leur ambassadeur, sans avoir fait de visite au maréchal, et qui faisaient, à voix haute, des réflexions peu convenables sur les manœuvres. On a trouvé que cette conduite méritait bien de rendre à ces messieurs ce que le gouvernement prussien avait fait, l'année dernière, à trois de nos officiers d'état-major, et on les a priés de se retirer.

Mais afin de prouver que c'était là un fait privé, on a admis, dès le lendemain, à suivre les opérations du camp, plusieurs officiers prussiens accrédités par leur ambassadeur, en même temps que d'autres officiers étrangers, auxquels on a accordé toutes les facilités possibles.

Les commentaires sur la harangue impériale ne s'appuient pas moins sur ces divers faits rapprochés et groupés par les gens à longue vue. Mais il est quelquefois dangereux de voir trop loin en politique. Les perspectives lointaines sont trompeuses.

Quant à moi, j'ai beau regarder, je ne puis apercevoir aucun point noir sérieux à l'horizon. Personne ne nous menace et ne nous provoque. Il faudrait donc que l'empereur cherchât à la Prusse une querelle, et d'ailleurs, il lui faudrait aujourd'hui compter avec l'opinion publique opposée à toute guerre d'expédients.

Tous les partis se sont prononcés pour la paix dans les dernières élections ; les conservateurs parce qu'ils ont cru à la bonne foi du gouvernement, les libéraux parce qu'ils ont craint sa mauvaise foi, et qu'ils l'ont toujours supposé de chercher dans la guerre un ajournement à la liberté.

Par ces deux raisons, la majorité et la minorité se trouveraient unies contre le gouvernement, s'il ne voulait chercher dans une campagne contre la Prusse qu'une consolation, comme ce général d'une comédie récente, le *Filleul de Pompignac*, auquel ses amis demandent qui le consolera de tous ses déboires et qui répond : la guerre ! Pour les peuples ces consommations-là coûtent trop cher.

Je ne vois donc dans l'allocution de Châlons qu'une mise en scène ayant pour but de réchauffer le dévouement de l'armée contre les émeutiers plutôt que contre les Prussiens. C'est une réponse à la délibération du conseil municipal de Saint-Etienne, dissous par le préfet pour avoir demandé l'éloignement du 40 régiment de ligne qui a fait feu sur les mineurs révoltés. La preuve de mon interprétation, c'est que l'esprit militaire y est représenté comme une égide, non pas contre l'ambition étrangère, mais contre les passions vulgaires, c'est-à-dire contre les ennemis du dedans. Mais si l'on peut appeler vulgaire la passion du gain, la cupidité de l'envie, qui sont les vices d'une certaine classe, on ne peut en dire autant de l'amour de la liberté, qui est le sentiment général d'aujourd'hui. Celui-là vaut bien l'esprit militaire, et sera, je crois, plus profitable que lui au progrès de la civilisation.

En résumé, je suis convaincu que la guerre n'aura pas lieu, malgré le discours de Châlons, et que le ministère de M. Rouher, ainsi que le gouvernement personnel dont il est l'expression, n'ont pas longtemps à vivre, malgré la lettre à M. de Mackau. Ces deux arrêts ressortiraient irrésistiblement de l'esprit de la nouvelle chambre.

Pendant ce temps, deux grandes entreprises, qui sont une véritable gloire et un véritable profit pour la civilisation et le commerce des mondes, marchent rapidement vers une fin heureuse. L'isthme de Suez sera prochainement ouvert à la navigation, et l'impératrice a promis d'assister à ce grand événement le 17 novembre, en compagnie de plusieurs autres têtes couronnées. C'est une victoire remportée par la France sur l'Angleterre, qui avait fait nier par tous ses savants la possibilité de cette entreprise. Son auteur, M. de Lesseps, songe maintenant à percer l'isthme de Corinthe. Il veut assurer à son nom deux immortalités pour une.

Le câble transatlantique qui doit relier la France et les Etats-Unis, a reçu sa première attache à Brest et se déroule en mer sur le *Great Eastern*. On ne peut croire ici que son atterrissage rencontre des difficultés sérieuses de la part des autorités fédérales. Le principal argument des opposants, c'est que la compagnie Erlanger aurait un privilège exclusif de toute concurrence américaine. C'est une erreur. Le privilège de MM. Erlanger et Cie n'a de valeur que contre une compagnie organisée en France, mais il n'enlève aucunement le droit d'atterrissage à une société formée à l'étranger. Un câble américain peut donc venir à Brest dans les mêmes conditions que le nôtre à Boston. La réciprocité reste entière, les justes droits de l'industrie américaine demeurent sauvegardés.

FREDERIC GAILLARDET.

Talma, Kemble et Molière.

Voici trois grands noms qui ne semblaient guère destinés à se rencontrer jamais, trois illustrations du

théâtre que le hasard rapprocha un jour d'une manière assez originale ! Le hasard est un malin drôle qui se plaît au rapprochement les plus bizarres. Le fait suivant est l'une de ses combinaisons les plus ingénieuses.

Sous l'empire, Talma avait un neveu, ce neveu servait, mais les armes sont journalières : en Espagne, il fut pris par les Anglais et envoyé sur ces pontons qui ont dévoré tant de nos malheureux compatriotes.

D'abord il supporta assez bien son sort, puis il finit par le prendre en ennui. A force de songer, il se dit un jour :

— Parbleu ! mon oncle prétend que les artistes se tiennent par la main ; il m'a parlé d'un acteur anglais qui s'appelait Kemble : j'ai bien envie de lui écrire que je suis le neveu de Talma.

Et notre jeune homme enchanté de son idée, prend la plume et adresse son épître à M. Kemble. Courrier par courrier, il reçoit de l'argent ; un échange se fait, et Kemble obtient que le neveu de Talma y soit compris. L'empire marchait toujours, et les communications étaient interrompues. Talma restait débiteur de son confrère d'outre-mer. Enfin 1814 arrive, et avec lui Kemble reçoit à son tour et le remboursement de ses avances et l'expression de la reconnaissance de toute une famille. Kemble vient en France, et Talma, ce grand artiste, lui fait l'accueil qu'il méritait. La présence d'un homme de ce mérite ne pouvait se passer sans réunion.

Un dîner fut offert à Kemble, dîner dans lequel se trouvaient tous les artistes d'un théâtre si fertile alors en grands talents. On fit à Kemble les honneurs du repas. On lui parla de Shakespeare ; puis la conversation tomba sur Corneille, Racine, Voltaire et Crébillon. Michot n'avait encore rien dit ; enfin la patience lui échappa, et se tournant vers Kemble, il s'écria :

— Mais, monsieur, au milieu de nos grands poètes français, vous oubliez Molière !

— Molière ! monsieur, répondit Kemble, mais Molière n'est pas Français !

Et Michot bondit sur sa chaise. — Non, monsieur, reprit Kemble avec sang-froid et dans son jargon britannique. Un jour Dieu se dit : " Il faut que je crée un homme qui fera rire en disant la vérité, et jettera sur la scène un reflet de la société." Alors il fit Molière ; puis, le tenant entre ses mains, il le laissa tomber sur la terre, et le hasard voulut que, dans le mouvement de la rotation du globe, la France se trouvât précisément au-dessous de l'endroit où était Dieu ; mais Molière aurait pu aussi bien tomber chez nous, ou en Italie, ou en Espagne, ou en Allemagne. Molière n'est pas français, c'est un homme de tous les pays.

Ainsi, même au dire des Anglais, Molière est un auteur cosmopolite, un railleur de tous les pays, un flagellateur multiple, et le hasard se trouve cette fois encore de moitié avec Dieu dans la nationalité du poète français.

Les restes d'O'Connell.

Le 14 juin, une cérémonie touchante a eu lieu en Irlande. Les restes de Daniel O'Connell ont été transférés du tombeau provisoire où ils reposaient depuis vingt-deux ans, dans un monument élevé dans le cimetière de Glesnevin en mémoire du "libérateur." Au point de vue de l'art on dit ce tombeau très-remarquable ; voici quelques-unes des inscriptions dont il est couvert : "Au libérateur de son pays ! — A l'ami de la liberté civile et religieuse dans le monde entier ! — A l'apôtre de la force morale ! — A l'émancipa-

teur de ses concitoyens catholiques !" Au-dessous de l'entrée de la crypte se trouve cette légende : " Mon corps à l'Irlande, mon cœur à Rome, mon âme au ciel ! " Son Eminence le cardinal archevêque de Dublin, assisté de la presque totalité de l'épiscopat irlandais, a officié pontificalement. Toutes les municipalités de l'Irlande étaient représentées dans le cortège, qui était clos par le lord maire de Dublin, entouré de ses aldermen et de son conseil municipal, par les membres catholiques des deux assemblées législatives, et finalement par le clergé, au milieu duquel a été placé le cercueil d'O'Connell. Une grand'messe a été célébrée et on y a prononcé l'oraison funèbre de l'illustre patriote.

MES HEURES DE LOISIR. X.

Allons ! lecteurs, je me suis réveillé ce matin de bonne humeur, chose assez rare, chez moi, comme chez beaucoup d'autres ; mais n'importe ! j'ai pris un bon verre de cognac, pour me sustenter l'estomac, et, comme je suis presque en goquette, je vais vous raconter quelques histoires, peut-être un long conte arabe, avant de prendre mon déjeuner.

Vais-je vous raconter du merveilleux ? vous parler de la lampe d'Aladin, de châteaux suspendus à la voûte céleste par quatre chaînes d'or ? Oh ! non : je vais vous entretenir de réalités plus ou moins drôlatiques. Tenez ! je vais vous raconter une scène de palais : imaginez-vous, qu'au mois de Mars dernier, un avocat célèbre de Montréal voulant atténuer la force du témoignage de M. A... dans une cause importante, se permit de faire les questions suivantes au témoin A... de la partie adverse : " Quel âge avez-vous, M. A... ? — 72 ans. — Votre mémoire, sans doute, n'est pas aussi brillante qu'elle l'était il y a 20 ans, n'est-ce pas ? — Je ne sais pas, mais ça peut être. — Racontez-nous donc, s'il vous plaît, quelques événements qui se passèrent, je suppose, il y a 12 ans, afin de voir si la mémoire ne vous fait pas défaut. — Le témoin A... — J'en appelle à votre honneur, si je dois être interrogé de cette façon ? Son honneur — Vous feriez mieux, M. A... de répondre aux questions que l'on vous fait. — Bien, votre honneur ; si vous m'obligez à le faire, je le ferai ; s'adressant à l'avocat : Il y a 12 ans, M. l'avocat, vous étudiez dans l'office de M. B... n'est-ce pas ? — C'est cela — Bien, M. l'avocat ; je me rappelle que votre père, venant à mon office, à cette époque, me dit comme cela : " M. A... mon fils doit être examiné demain, et je désirerais que vous me prêtiez 15 dollars, pour lui acheter un habit ; " je me rappelle aussi, M. l'avocat, que depuis ce jour jusqu'aujourd'hui, votre père ne m'a jamais payé cette somme. Quant à cela, je m'en souviens comme si c'était aujourd'hui."

La cour déclara que le témoin A... avait encore une fraîche mémoire, et l'on procéda ensuite.

Voulez-vous un autre trait qui vous intéresse davantage, vous surtout lectrices ? hé bien, il s'agit du cœur des femmes jugé par une femme ; vous ne m'accuserez pas de partialité, j'espère. Voici le fait : l'autre soir, une douce anglaise qui avait probablement éprouvé quelques déceptions, dans cette pauvre vie, se permit de dire, en plein salon : " When men break our hearts it is all the same as when a lobster breaks one of his claws — another sprouting directly and growing in its place."

Ainsi, lectrices, les hommes sont les pattes du lobster, et vous, que seriez-vous donc ? Après tout, nous sommes votre soutien et votre protecteur, comme les pattes du lobster servent d'appui ou de protection à sa charpente. Rien de pis que lo

amour d'une femme quand elle éprouve une déception. Un homme après une affreuse déconiture, rira ou se suicidera, mais pas une femme : elle se vengera, en vous lançant un pavé ou un lobster par la tête.

Puisque j'en suis sur les déconitures, je vais rappeler un sage avis donné par un riche négociant banquier, à son fils et successeur dans les affaires commerciales : "Le sens commun, mon fils, est acquis dans toute espèce d'affaires, excepté en faisant l'amour." En cela, il y a du bon, et quant à moi, si jamais il m'arrive d'être obligé de recommencer des amours, je mettrai toujours ce sage avis en tête de mes poquets meurtriers, pour annoncer à ma belle ou à ma laide, qu'en amour, les transactions sont toujours bonnes, quand le calcul ne s'en mêle pas.

Je suppose que tous ceux qui lisent la Gazette de Sorel ont de la foi, mais peut-être tous ne savent pas bien ce que c'est que la foi, malgré qu'ils récitent tous les jours le symbole des apôtres. Pour obvier à cela, permettez-moi de vous en donner une idée claire et précise, par la bouche de naïfs bambins. Un jour donc, une maîtresse d'école voulait donner à ses élèves une idée de la foi ; tandis qu'elle s'évertuait à leur expliquer la signification du mot, un petit bateau couvert allait silencieusement à la dérive, sur la rivière B... Saisissant alors cet incident, elle s'écria : "Mes jeunes enfants, si je vous disais qu'il y a un gigot de mouton, dans ce bateau, me croiriez-vous, sans aller le voir vous-mêmes ?" "Oui, madame," répondirent unaniment, les élèves. Le lendemain notre institutrice voulant s'assurer si la leçon avait été profitable, leur fit la question suivante : "Qu'est-ce que la foi, mes élèves ?" "C'est un gigot de mouton, dans un bateau," répondirent en chœur tous les écoliers.

On dit que depuis, Melle D... ne s'est plus permise de dissertar sur la foi, en présence de ses élèves.

PASSE-TEMPS.

La Gazette de Sorel.

Mercredi Matin, 21 Juillet 1869.

L'INDEPENDANCE.

L'événement le plus marquant de la semaine est, sans contredit, le discours prononcé à Québec par notre nouveau Gouverneur, à l'occasion d'un somptueux dîner que lui ont offert les Québécois.

Si le dîner a été bon, le discours de Sir Young a été excellent. Parlant de l'indépendance, le noble Gouverneur a déclaré que l'Angleterre ne contraria pas nos desirs, dès que nous demanderons notre émancipation ; que nous étions parfaitement maîtres de nos destinées, et que nous pouvions compter sur sa protection la plus efficace, aussi longtemps que nous le voudrions.

L'Indépendance ! C'est là un mot fascinant, mais, pour nous, aujourd'hui, il ne signifie pas autre chose qu'annexion. Et pourquoi demanderions-nous l'Indépendance aujourd'hui ? Qu'en ferions-nous ? Nous en serions aussi embarrassés, si nous l'avions, que celui qui avait gagné un éléphant à la loterie.....

Nous avons tout ce qu'il nous faut pour être heureux et prospères, si nous le voulons. Nous ne faisons qu'entrer dans la vie. Quand nous aurons atteint l'âge de majorité, il sera temps pour nous de demander et d'obtenir notre indépendance. Si nous l'avions aujourd'hui, ça ne serait pas nous, mais notre voisin qui en profiterait. Non ! tous nos efforts d'aujourd'hui doivent être employés à utiliser la grande somme de libertés dont nous jouissons et que nous ont légué nos pères, au prix des grands sacrifices que nous connaissons tous.

Pour le moment, faisons en sorte que ceux qui sont aujourd'hui chargés de nos destinées, mettent ces libertés à profit. Comment y réussirons nous ? Par une opinion publique forte et éclairée ! Combatez cette tendance à la centralisation du pouvoir, à laquelle certains de nos hommes politiques sont trop enclins et qui pourrait amener, petit à petit, la substitution d'une oligarchie canadienne à l'ancienne oligarchie anglaise !.....

FRANCE ET ANGLETERRE.

Nous extrayons quelques passages intéressants de la correspondance de M. Gaillardet. Depuis, le câble nous a appris que le gouvernement responsable était établi en France. Si l'expérience a pu instruire les Français, ils n'abuseront pas cette fois du règne de liberté qu'inaugure Napoléon III.

Et si ce dernier réussit à maintenir en France le gouvernement responsable dont il vient de le doter, l'histoire le proclamera le premier homme politique du dix-neuvième siècle. Les noms de Cavour et de Bismark, comme hommes politiques, seront bien petits à côté de celui de Napoléon III !

En Angleterre, M. Gladstone persiste à rejeter les amendements apportés à son bill relatif à l'Eglise d'Irlande par la chambre des Lords. Il est soutenu par une forte majorité. Les lords seront obligés de céder, car l'opinion publique soutient M. Gladstone.

AU RATEAU.

C'est le temps du chômage pour les hommes politiques de même que pour les hommes appartenant aux professions libérales, de même que pour les écoliers..... Naturellement, les journalistes éprouvent le même besoin..... Il fait si beau !... Aussi, vous pouvez lire vingt journaux et vous sentez l'effort qu'on a du faire pour les remplir. Toutes les nouvelles se résument à..... peu de nouvelles !

Sir Cartier et Sir McDonald sont les seuls ministres qui restent à Ottawa. Tout les autres sont en villégiature. M. Chapais était ces jours passés à Champlain, dans le but d'établir une Société de Colonisation. Quant à M. Langevin, il est rendu à Rimouski. Il s'y est fait présenter une adresse.—M. le ministre a répondu, comme toujours, de manière à ne pas faire tort à M. Hector Langevin ! Il paraît que le sol de Dorchester est très-mouvant..... Celui de Rimouski pourrait servir de refuge à M. Langevin..... De là l'adresse et la réponse. C'est ainsi que le temps de la villégiature du vaillant ministre sera bien employé..... M. Brydges et les autres commissaires du chemin Intercolonial, sont partis pour examiner les lieux par ou le nouveau chemin doit passer. Bon voyage et bon succès, si surtout ces MM. prennent la résolution de ne pas faire venir ici, à grands frais, des émigrés pour travailler à ce chemin et donnent la préférence aux enfants du sol qui, faute d'ouvrage, sont forcés de s'expatrier..... M. Chs. de Salaberry a été nommé par le gouvernement local surintendant des bois et des forêts, avec un salaire de \$350 par an. On se rappelle que, lors de la dernière session, on avait demandé au gouvernement d'accorder quelque aide à la famille de Salaberry, en mémoire des services rendus au pays par le héros de 1812. Le gouvernement s'est refusé à cela, mais il profite de toutes les occasions qui se présentent pour donner des situations aux descendants de notre chevaleresque compatriote. Cela est bien, très-bien ; la noblesse des donateurs n'en sera pas diminuée et l'opinion publique approuvera la manière d'agir, et le bon vouloir des donateurs.....

M. Galt devra désormais être appelé Sir Alexander Galt. Il a bien gagné ses épaulettes. Le titre de Sir commence à se répandre parmi nous, mais, singulièrement, tous ceux qui le portent n'ont pas d'héritiers mâles à qui ils pourraient le léguer, sauf peut-être Sir Alexander.....

LA RECOLTE.

De tous côtés, dans notre district du moins, on se félicite de la bonne apparence de la récolte : à part les terrains très bas, et que le soleil n'a pas encore assez réchauffé, les champs ont une magnifique apparence. Depuis quelques jours surtout, les chauds rayons du soleil qui se font vivement désirer ont beaucoup contribué à augmenter la beauté et la richesse de la végétation.

INFORMATIONS.

La Gazette, de Londres, nous apprend que M. Galt a été fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel et Saint-Georges.

On l'appellera à l'avenir Sir Alexander Galt, nous dit la Gazette de Montréal. Lord Monck, M. Hincks, le lieutenant-gouverneur Doyle, ont reçu la grande croix du même ordre.

Nous lisons dans le Courrier du Canada : "Il est rumeur depuis quelques jours que M. Rose a l'intention bien arrêtée de se démettre de ses fonctions de ministre des finances. Il serait difficile de dire jusqu'à quel point cette rumeur est fondée."

L'Hon. M. Rose vient de recevoir de M. le Sénateur MacPherson une lettre l'engageant à abandonner son projet de banques du gouvernement, qu'il dit être contraire aux intérêts de la Puissance. Reste à savoir si M. le Ministre des Finances accédera à cette demande.

On sait que le Parlement d'Ontario ne se compose à l'heure qu'il est que d'une seule chambre. Hé bien, on agit actuellement dans cette province la question de

savoir s'il ne serait pas opportun de donner à Ontario son conseil législatif.

Il est rumeur à Ottawa que Reiffenstein va être admis à caution.

La Minerve publie ce qui suit : "MM. les Arbitres officiels Hurteau, Vankoughnet et Cowan doivent s'assembler à Ottawa mardi prochain, le 28 courant, pour examiner certaines réclamations produites contre le département des Travaux Publics."

Le gouvernement d'Ontario vient de donner le luxe d'un auditeur-général. C'est l'Hon. M. Cayley, ex-ministre, qui a été nommé à ce poste important. M. Cayley recevra \$2,000 de salaire.

On lit dans le Nouveau-Monde : "On donne comme assez probable qu'il ne sera point envoyé d'agent d'Emigration en Europe par le gouvernement de Québec. "Il est rumeur qu'un de nos confrères de la presse française est sur le point d'être nommé membre de la commission qui doit se rendre dans le territoire du nord-ouest. Cette nomination doit se faire sous peu."

Les autorités de Washington paraissent décidées à ne pas permettre l'atterrissage du câble français sur le rivage américain, sans que le gouvernement de l'Empereur ne leur concède certains avantages dans un sens de réciprocité.

Chemin à lisses de bois,

Nous publions aujourd'hui un avis d'assemblée des directeurs provisoires de la compagnie du chemin à lisses de bois qui doit relier Sorel et les cantons de l'Est.

M. Hemming était à Sorel ces jours derniers dans le but de donner l'élan à son projet.

Association d'Avocats.

Nous avons lu dans l'Union des Cantons, le procès-verbal d'assemblée que nous reproduisons ci-dessous. C'est un exemple que les avocats du District de Richelieu devraient mettre en pratique. Des démarches ont déjà été faites dans ce sens pour réunir les Districts de Richelieu et de Joliette, mais sans aucun résultat pratique. Il serait désirable que la chose fut mise sérieusement à exécution.

Association des Avocats du District d'Arthabaska.

Vendredi dernier, le neuf du courant, a eu lieu, au Palais de justice à Arthabaska, la première assemblée générale des avocats du District d'Arthabaska, convoquée dans le but de former une association pour acquérir une bibliothèque. A l'avenir les avocats de notre District, au lieu de payer sans profit pour eux à la section de Québec, payeront le montant de leur taxe à l'association des avocats du District d'Arthabaska.

Les avocats présents à cette assemblée étaient messieurs Louis Edouard Pacaud, E. J. Hemming, L. J. Piteau, Charles Leclère, W. H. Felton, Wilfrid Laurier, Aimé Beaubien, J. A. Simard, Hobart Butler, P. E. Crépeau, Martin Honan et Emery Edouard Richard, formant la majorité absolue des avocats pratiquants du District d'Arthabaska.

M. Louis Edouard Pacaud étant par sa commission le plus ancien des avocats présents, fut nommé président de la dite association, et Emery Edouard Richard fut élu Secrétaire-Trésorier.

Messieurs Hemming, Laurier et Felton furent élus membres du comité de direction, qui se compose de cinq membres avec le président et le Secrétaire-Trésorier qui en font partie de droit.

Assemblée publique des Actionnaires du Collège de Sorel.

A une assemblée des Actionnaires du Collège de Sorel, tenue dans la sacristie de l'Eglise catholique de la Paroisse de Sorel, Dimanche le 18 Juillet 1869, à l'issue des Vêpres :

Mr. le Grand-Vicaire Millier, Curé de Sorel, fut nommé président, et Mr. J. F. Dubreuil, secrétaire de l'assemblée.

Le Révérend M. Millier, ayant donné des explications détaillées sur la manière dont le Collège avait fonctionné durant sa première année d'existence, et sur certains changements que l'administration se proposait de faire, pour l'avenir, soumis à l'assemblée, un projet d'achat du terrain et de la bâtisse actuellement

occupés par le Collège et appartenant aux Commissaires d'écoles de Sorel.

Les résolutions suivantes furent ensuite proposées :

Proposé par M. François Labelle, secondé par M. Edouard Paul, et adopté unanimement :

Que les souscripteurs au Collège de Sorel, approuvent le projet d'acquérir, pour l'usage du Collège, la propriété des Commissaires d'Écoles de Sorel, moyennant le prix de \$5650.00, et qu'ils autorisent par les présentes le Comité Exécutif, à opérer la transaction.

Proposé par M. le Notaire Duplessis, secondé par M. le Docteur Adolphe Bruneau, et résolu unanimement : Que cette assemblée remercie le Comité du Collège de Sorel, de son zèle à promouvoir les intérêts de l'éducation, et qu'il a toute confiance en lui.

Proposé par M. Bruno Mondor, secondé par M. Joseph Cartier, que les procès de cette assemblée, soient publiés dans les journaux de cette ville.

Après quelques paroles de M. le Sheriff Mathieu et un vote de remerciements à M. le Président, l'assemblée s'ajourna.

H. MILLIER, ptre., PRÉSIDENT.

J. F. DUBREUIL, SECRÉTAIRE.

Sorel, le 18 Juillet 1869.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur,

Dans ce temps-ci (juillet 1869) comme durant la même période des années précédentes, la presse du Pays s'émue, s'inquiète, s'empresse de publier le résultat des progrès de l'éducation de l'année courante. Les colonnes de votre gazette sont en bonne partie partagées de cette question d'éducation, d'examen des institutions de première classe ; voilà qui est très-bien et le pays doit vous en savoir gré. Ne pourriez-vous pas parler un peu aussi, M. le Rédacteur, d'éducation primaire, des maisons d'éducation des campagnes—ou des concessions—comme vous voudrez bien les nommer ? Parler un peu de ces écoles où les petits comme les grands hommes de notre pays ont dû faire leurs débuts ; car en ce monde rien n'est grand sans avoir été petit. Il me semble qu'après avoir parlé de la haute éducation, éducation de la grande minorité, vous devriez parler un peu de l'éducation primaire, éducation de la grande majorité. Vous paraissent prendre un intérêt particulier aux comités qui composent le District de Richelieu et l'on doit vous en féliciter ; or dites-nous donc un mot de l'éducation primaire. Comme les journalistes sont généralement au fait les premiers des plus intéressantes nouvelles, et qu'il leur appartient de les publier, dites-nous donc aussi, si vous les savez, s'il est vrai que l'Hon. Premier de Québec, l'Hon. P. J. O. Chauveau, le gardien des institutions religieuses et des destinées du Bas-Canada, l'ex si zélé surintendant de l'éducation transformé en ministre de l'instruction publique, aurait complimenté, en termes flatteurs, son cousin Bonaventure Moreau, Ecuyer, M. D., de Gentilly, et Inspecteur des Ecoles du comté d'Yamaska, sur son récent voyage ou tourné en visite des écoles du comté d'Yamaska ? Car il est presque acquis aujourd'hui que M. Moreau ait visité une partie des écoles du comté d'Yamaska dernièrement, ce qu'il n'avait pas fait (par oubli sans doute) depuis plusieurs ans..... quelques années !.....

Monsieur Chauveau se sera frotté les mains, et aura flatté la clef de sa montre sans doute, en apprenant cette nouvelle heureuse !

Dites-nous donc encore s'il est vrai que M. Bonaventure Moreau, fatigué de cette charge d'Inspecteur des Ecoles du comté d'Yamaska (comme la mouche du coche ?..... oh ! que non), qui ne paye que \$800 par année, va remettre cette charge trop onéreuse entre les mains de son cher cousin ? Il serait bon par chez nous d'en avoir vent : car autres M. D., N. P. et même Avocats, courant après la célébrité, seraient d'avis, assure-t-on, d'accepter la succession de M. Bonaventure Moreau, sous bénéfice d'inventaire, à condition même que la loi aurait son cours ! Oh !... comme c'est beau l'ambition du devoir !... et l'obéissance à la loi de son pays !

Un mot de votre part, mon cher Editeur, fera plaisir aux contribuables du comté d'Yamaska et surtout à votre

SERVITEUR.

(Nous abandonnons à l'autour la

responsabilité de l'écrit ci-dessus, et nos colonnes sont ouvertes pour la réplique.

Réd. G. S.)

La langue Française en Turquie.

Le Moniteur publie l'intéressante correspondance que voici :

Constantinople, 20 Juin 1869.

On n'aura probablement suivi nul le part avec un intérêt aussi vif qu'à Constantinople les péripéties de la lutte électorale qui vient de se terminer en France.

Il ne pouvait en être autrement. Notre langue est répandue dans les classes éclairées de toutes les communautés du pays : Ottomans, Grecs, Arméniens, échantent leurs idées en français, et dans bien des familles on se sert de notre langue de préférence à la langue nationale.

Pour les gens illettrés, tout étranger est un Franck.

C'est en français que les noms des rues sont écrits dans les quartiers européens.

Les journaux anglais qui se publient à Constantinople sont obligés, pour se faire lire, de paraître imprimés dans les deux langues.

Le rôle que jouent dans la conversation ces mots, à la franqua : donne la vraie mesure de l'importance souvent inconsciente, mais toujours réelle, qu'occupe notre pays dans la pensée des habitants de l'empire. Cette locution, par laquelle l'on a l'habitude de désigner tous les objets et tous les usages d'importation européenne, est employée à tout moment et à tous propos.

On règle sa montre et l'on monte sa maison à la Franqua.

C'est à la Franqua que l'on prend ses repas et son calé.

L'idéal du jeune ottoman est de se costumer, de manger, de marcher, d'agir en toute chose à la Franqua.

C'est une fureur dont les gardiens qui veillent aux portes des harems n'ont pas préservé les dames turques. Beaucoup d'entre elles ont introduit dans leurs costumes des modes à la Franqua.

Variétés.

ORAGE.—Hier vers 5 heures P. M. il est tombé à Sorel un fort orage accompagné de tonnerre et de grêle ; il n'a pas duré longtemps.

Pour Mes Heures de Loisir, voir la première page.

Les fouilles d'Herculanum, dit le Journal de Naples, récemment entreprises à l'aide d'une somme de 30,000 fr., donnée par le roi, ont amené la découverte d'une vaste salle qui a dû servir de cuisine. On y a trouvé un pressoir à linge, en bois, entièrement carbonisé ; quatorze vases de différentes grandeurs, un candélabre, une lampe, plusieurs bassins en verre et en terre cuite, une petite statuette en marbre ornée d'un faune, et deux tables brisées, l'une en marbre, l'autre en ardoise. Ces épaves viennent d'être précieusement transportées au musée de Naples.

FENIMORE COOPER.—On écrit de Coopersown, lieu de naissance de Fenimore Cooper, qu'un grand nombre de touristes se rendent en pèlerinage, cet été, au tombeau du Walter Scott américain, dans le cimetière de l'ancienne église d'Olsego Hall, qui tombait en ruines, mais qui a été récemment réparée de fond en comble. L'endroit où reposent les restes de l'illustre romancier est indiqué par un bloc de granit oblong, surmonté d'une plaque de marbre sur laquelle est gravée cette simple inscription :

JAMES FENIMORE COOPER, né le 15 Sept. 1789, mort le 14 sept. 1851.

Les environs pittoresques de Cooperstown ont été illustrés par la plume du défunt ; mais l'envahissement de la civilisation leur fait perdre chaque jour leur caractère, et la plupart des endroits si admirablement décrits dans ses œuvres immortelles seront bientôt méconnaissables. Le village de Cooperstown a prit l'aspect d'une ville populeuse, on a y construit des hôtels gigantesques, et avant peu il sera traversé par la ligne ferrée Albany et Susquehanna.

Où est la ressemblance entre une tribune et un puits ?

—Dans les deux, quand un sot descend, un autre monte.

ACHATS DE BLÉ.—De nombreuses commandes ont été reçues de France à New-York, pour des achats de blé. Depuis quelques jours, il en a été vendu plus de cent mille boisseaux à des acheteurs français.

Pourquoi la nature nous a-t-elle donné deux oreilles et une seule langue ?

—Pour que nous ne puissions répéter que la moitié de ce que nous entendons.

Quand deux amis se brouillent pour une femme, c'est que les amis ne valent pas grand-chose et que la femme ne vaut rien.

Malheureusement pour les hommes, le cœur, chez les femmes, s'amollit presque toujours en même temps que le reste.

L'arithmétique est l'art de soustraire correctement.

L'amour est tout l'opposé du bordeaux, il perd en vieillissant.

Il y a deux sortes de vertus : Celle qu'on prêche (elle est sublime) ; Celle qu'on pratique (elle est rare).

Admettez-vous cette définition de l'amour ? "L'amour est un cri du cœur modifié par les romans."

Le Américains dans les Pyrénées.—Tous les ans les forêts des Pyrénées voient s'accomplir quelques grands exploits cynégétiques. Les familles d'étrangers qui viennent passer une saison dans les stations thermales, ne se composent pas entièrement de valétudinaires incapables d'exercices violents. Au contraire, bien souvent il y a parmi elles des marcheurs et des chasseurs intrépides, qui ne reculent jamais lorsqu'il s'agit de tenter une expédition aventureuse.

C'est ce qui vient de se passer à Cauverets, d'après ce que nous écrit un de nos correspondants.

Deux familles américaines y étaient installées depuis quelques jours. Trois jeunes gens de vingt à vingt-cinq ans avaient déjà fait toutes les excursions banales du voisinage, lorsqu'ils reçurent une lettre d'un de leurs amis qui les invitait à une partie de chasse à Penticosa, sur le versant espagnol des Pyrénées. Une horde de sangliers avait été signalée et il s'agissait de s'en emparer à coups de carabine.

Renseignements pris, et sous la conduite de guides expérimentés, les trois Américains se mirent en route par le Marcado, qui débouche en Aragon à travers des gorges rarement franchies. Chemin faisant ils ne s'arrêtaient point pour admirer le merveilleux groupe de cascades qui décore le pont d'Espagne. Ce spectacle n'avait aucun attrait pour eux : il est à la portée de tout le monde. Ce qu'ils voulaient, c'était l'inconnu et l'imprévu. Ils ne tardèrent pas à l'avoir.

En se rapprochant, les montagnes forment au Marcado une série de ruelles qui sont souvent obstruées par les avalanches de pierres, plus terribles cent fois que les avalanches de neige. Ces passages étroits voient plus souvent les bêtes que l'homme. L'ours, principalement, cherche dans leur voisinage les tannières où il s'installe avec sa famille.

Tant qu'ils furent sur le territoire français les Américains et leurs guides ne firent pas de mauvaise rencontre ; mais à peine avaient-ils mis le pied sur le territoire espagnol qu'ils furent salués par un grognement sourd qui sortait des profondeurs d'une forêt de sapins dans laquelle ils s'engageaient. Les guides s'arrêtèrent. Ils reconnaissaient un péril qui, pour leur être familier, n'en est pas moins sérieux. Les Américains voulaient fouiller le bois ; les guides s'y opposèrent, et l'on ne tarda pas à entendre un grand craquement de branches. C'était un ours de la plus belle venue qui fuyait rapidement sous le bois, suivi d'un second, de plus petite taille.

A cette vue les Américains ont saisi leurs carabines. Des coups de feu retentissent. Le grand ours est blessé. Il se retourne et se précipite avec fureur sur les assaillants. Les guides se jettent derrière les rochers. L'un des Américains, qui dispose encore d'une balle, se porte en avant pour donner à ses amis le temps de rechercher leurs armes. Quand l'ours n'est plus qu'à quelques pas, l'Américain fait feu et la bête roule raide morte sur le sol.

Non contents de cette victoire, les Américains voulaient poursuivre le second animal.

Mais les guides ont refusé de les suivre, et il a fallu se contenter d'un seul trophée pour entrer à Penticosa.

La médecine française vient de perdre son doyen, le docteur Cadart, mort à Saint-Omer dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

La France annonce que le château de Monceaux, une des propriétés de Lamartine, va être mis en vente au prix de 400,000 fr.

UN HOMME EMPALÉ.—Un triste accident est arrivé dans un étal de boucher, rue Stockton, près Greenweb, dit le Courrier de San Francisco. Un jeune homme, monté sur une échelle, était occupé à nettoyer la partie élevée d'un étançon, lorsque cette échelle venant à glisser, le malheureux en tombant resta suspendu à un de ces crochets qui servent à accrocher les quartiers de bœuf et qui lui pénétra dans les chairs au-dessous de la dernière côte. Heureusement le propriétaire de l'établissement se trouvait présent; il réussit à le tirer de cette horrible position et s'empressa d'envoyer chercher un chirurgien qui constata que la blessure était profonde, mais qu'aucun organe vital n'avait été atteint.

AUMONE AU PAPE.—Le clergé catholique du diocèse de New-York, réuni mercredi dans la cathédrale, a reçu communication d'une adresse au pape, rédigée par l'archevêque qui remettra en même temps au Saint-Père le montant de nouvelles souscriptions, s'élevant aujourd'hui à \$4,600, et dont les offrandes de la dernière heure grossiront sans doute le chiffre.—Courrier des Etats-Unis.

TÉMOIGNAGE DE HAMILTON, EN FAVEUR DE LA SAUSEPAREILLE DE BRISTOL DANS LA BRONCHITE.

HAMILTON, C. W., 20 juillet, 1864. M. D. B. McDONALD & Co.

CHENS MESSIEURS: J'ai le plaisir de vous fournir mon témoignage pour le bien que j'ai retiré de l'emploi de la Salsepareille de Bristol, que je vous ai achetée. J'avais sérieusement souffert d'une bronchite pendant près d'un an. Elle avait été produite par une inflammation des poumons, et me causait de grands désagréments, au point qu'il m'était impossible de sortir le soir. Je n'ai éprouvé de soulagement en rien par ce que j'avais pris, jusqu'à ce que j'aie essayé la Salsepareille de Bristol, qui, je suis heureux de le dire, a opéré ma cure.

J. C. FIELDS, Négociant en cuir, King St.

QUELLE EST VOTRE MALADIE?—On peut signaler une centaine de variétés de maladies de l'estomac. Pour chacune d'elles et pour toutes les sens communs suggère que la médecine qui rend à cet organe toute sa vigueur, est le vrai remède. Si le sens commun demande ce que c'est que ce remède, l'expérience répond: les Pilules de Bristol recouvertes de sucre. Les remèdes cathartiques sont nombreux, mais les neuf dixièmes ne procurent qu'un soulagement temporaire et un grand nombre sont dangereux. Il vaut mieux laisser la dyspepsie suivre sa voie que d'essayer de la guérir avec le mercure. Le remède ainsi appelé détruira le patient plus rapidement que la maladie. Il n'en est pas ainsi des pilules de Bristol qui doivent leur efficacité aux extraits végétaux. Si le foie est malade, elles le rendent à son état normal, si les intestins sont obstinés, elles les rétablissent, si l'estomac est incapable de digérer parfaitement, elles lui rendent sa vivacité. Ces pilules sont renfermées dans des fioles en verre, et se conservent sous tous les climats. En vente chez tous les principaux droguistes.

ASSEMBLEE.

Nous les soussignés, formant la majorité des directeurs provisoires de la Compagnie du chemin à lisses des Comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska, convoquons une assemblée des dits directeurs à l'Hôtel-de-Ville en la Ville de Sorel, Mardi, le 27me jour de Juin courant, à deux heures de l'après-midi.

- Drummondville, 1 Juillet 1869. E. J. HEMMING, Drummondville. W. WATT, do. VALENTINE COOK, do. W. LEONARD, Leonards Hill, Wick-FÉLIX PINARD, St. Germain. ham. B. COTÉ, Drummondville. W. J. MILLAR, do. THOMAS MCCAIG, do. L. A. SÉNÉCAL, Pierreville. P. U. DORION, Drummondville. JOS. BOISVERT, do. JAMES DUNCAN, do. F. X. JANNELLE, do. LÉON DESERT, St. Guillaume. JOSEPH BOISVERT, L'Avenir. DAVID VANASSE, BEAUVAIS. JOHN RALPH, L'Avenir. G. I. BARTHE, Sorel.—2ins.

AVIS.

Lundi, le deux août prochain, à Cinq heures P. M., il y aura, au Bureau de la Société Permanente de Construction de St. François du Lac, à St. François du Lac, une assemblée générale des membres de cette Société, pour recevoir les comptes du Secrétaire-Trésorier, procéder à l'élection des officiers pour l'année prochaine, et pour autres fins.

V. GLADU, Sec. Trés. St. François du Lac, 21 Juillet 1869.—1i.

LE SOUSSIGNÉ se propose de publier en Septembre 1870 (si on lui vient suffisamment en aide par des SOUSCRIPTIONS et des ANNONCES pour couvrir les frais de la publication), un DIRECTOIRE DE LA PUISSANCE CANADIENNE, comprenant les provinces D'ONTARIO, QUÉBEC, NOUVEAU-BRUNSWICK, et NOUVEAU-BRUNS WICK; auxquelles seront ajoutées les provinces de TERRENEUVE et de ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Le Directoire contiendra le nom des hommes de Profession et d'affaires, et des principaux habitants de chaque cité, ville, village, ainsi que beaucoup d'informations générales, y compris les directoires alphabétiques des Bureaux de Poste et des Maîtres de Poste, des Banques des Départements du gouvernement et des personnes y employées, les Cours, Département de l'éducation, maisons et officiers de Douanes, Ports d'Entrée, Tarif des Douanes, Liste des Patentes d'Inventions, Canaux, Chemins de Fer, routes par Chemins de Fer et Bateaux à Vapeur, Sociétés de Bienfaisance et Religieuses, Clergé de toutes Dénominations, Régistrateurs et leurs divisions, Journaux, Revues, etc., etc., ainsi que des États des Importations et des Exportations, du Revenu, des Dépenses, du Commerce et de la Population.

Sera corrigé jusqu'en Août 1870. LE DIRECTOIRE DU CANADA pour 1866-68, publié par le soussigné, contenait les noms des principaux habitants de 1,230 cités, villes et villages dans le Haut et le Bas-Canada. Le DIRECTOIRE DE LA PUISSANCE CANADIENNE, pour 1870-71, contiendra une courte description d'au moins 4,530 Cités, Villages, dans la Puissance du Canada et les Provinces de Terre-Neuve et de l'Île du Prince-Édouard, avec le nom des hommes de Profession et d'affaires et des principaux habitants.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION: Sousscript. de la Puissance...\$12 par copie " Etats-Unis .....\$15 " G. Bretagne et Irlande £3 stg. " France, Allemagne, &c. £3 stg.

L'ÉDITEUR sur demande fera connaître les prix des annonces. On n'exigera pas d'argent avant la livraison du ouvrage.—La raison de cet avis, c'est que des hommes sans principes, ont en plusieurs occasions perçu d'avance des argents, pour des livres qu'ils disaient devoir publier sous peu. Les personnes désireuses d'aider à la publication du DIRECTOIRE DE LA PUISSANCE CANADIENNE pour 1870-71, voudront bien envoyer leurs ordres de SOUSCRIPTION et d'ANNONCES à J. LOVELL, Imprimeur-Éditeur. 23 et 25, Rue St. Nicolas. Montréal, 12 juin 1869.—1m.

A LOUER.

UN magnifique magasin situé sur la Place du Marché et près des Quais de la Compagnie du Richelieu, un des sites les plus avantageux de la ville pour le commerce

D'ÉPICERIES ET DE PROVISIONS se trouvant à la portée de tous les bateaux à vapeur qui arrêtent ici ou qui amènent les gens au Marché,

Pour les conditions, S'adresser à EDWARD O'HEIR.

A son nouveau magasin, bâtiment nouveau de Mr. WM LUNAN, Rue du Roi, vis-à-vis de Mr. FRANÇOIS LABELLE. Sorel, 7 Juillet 1869.—jno.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

Les créanciers du soussigné sont notifiés de se réunir en la Ville de St. Ours, au bureau de J. S. P. Bazin, Ecuyer Notaire, Mardi le Huit Septembre prochain, à dix heures avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic auquel il pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. EUGÈNE LERICHÉ. 10 Juillet 1869 —jno.

ACTE CONCERNANT LA FAILLITE 1864 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, District de Richelieu.

Ex parte: Uldéric Jean Francœur, Commerçant de la Ville de Sorel, dans le District de Richelieu, Failli.

Je soussigné, syndic à la Faillite du dit Uldéric Jean Francœur, donne avis par le présent que Mercredi, le Premier jour de Septembre prochain, à Onze heures de l'avant-midi, à mon Bureau, Rue du Roi, en la ville de Sorel, dit district, je vendrai comme appartenant au dit failli, l'immeuble suivant, savoir:

Un lot de terre situé dans la Ville de Sorel, contenant soixante et six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur, tenant devant à la Rue Prevost, en profondeur à Julien Robert et à un nommé Lusier ou leurs représentants, d'un côté à François Godin et d'autre côté à Maxime Cournoyer, avec une maison dessus construite.

Toutes personnes ayant des réclamations hypothécaires à exercer sur l'immeuble sus-décrié, sont tenues de les produire à mon bureau dans les six jours qui suivront immédiatement celui de la vente. G. I. BARTHE, Syndic Officiel. Sorel, 29 Mai 1869.—2m.

A VENDRE.

UN billard No. 1 de Fallen, en bon ordre Pour plus amples informations, S'adresser à EDWARD O'HEIR, MARCHAND.—SOREL. Sorel, 7 Juillet 1869.—jno.

PHARMACIE DE SOREL.

RUE AUGUSTA EN FACE DU BUREAU DE POSTE.

Nous, soussignés, informons le public et tous les citoyens de Sorel que nous avons ouvert à la résidence du Dr. Provost, rue Augusta, vis-à-vis du bureau de Poste, une Pharmacie et une manufacture de produits chimiques; que M. Zéphirin Fortier, ci-devant Pharmacien de Montréal et licencié du Collège des médecins et chirurgiens du Bas-Canada, aura la conduite de l'établissement; que tous les produits chimiques et pharmaceutiques manufacturés par nous seront vendus au même prix que par toute autre maison du Bas-Canada.

PRODUITS CHIMIQUES MANUFACTURÉS A LA PHARMACIE DE SOREL.

- Aether Nitreux. " Sulphurique. Ammonii Bromidum, " Iodidum. Ant. Pot. Tartrat. Argent. Nit. Cryst. Ammoniac Benzozas. Aurii Chloridum. Chloroform. Collodion. Ferri Carbon. Præcip. " Ammon. Citras. " " Tartras. " " et quinas citras. " Iodidum. " " Syrupus. " Pot. Tartras. Gun Cotton. Hyd. Ammon. Chlorid. " Biniodidum. " Iodidum. " c. Creta. Potas. Acetas. " Nitr. Purificat. Zinci Valerianas. " Sulphas Ferri Lactas. Potas. Bromidum. etc., etc., etc.

Ainsi que toutes les Teintures, Extraits, Onguents, Pilules, Poudres composées et autres préparations pharmaceutiques, préparées suivant la Pharmacopée Britannique.

De plus, articles de toilette et parfumerie

- TELS QUE: Eau de Cologne. " de Lavande. Essence de Bergamotte. " de Cannelle. " de Citron. " de Rose. Huile d'amandes pour les cheveux. " de Palma Christi. " de Rose Antique.

Poudre de Toilette, Poudre à dent, Enfin; Brosse, Peigne, Eponge, Cure-dents, Bois de Teinture, Teinture de toute couleur, Racine de toute sorte, Et une foule d'autres effets trop longs pour être énumérés ici. Sorel, 1er Juillet 1869.—3m.

Eau Minérale De Plantagenet.

SA NATURE ET SON UTILITÉ.

La source en fut découverte pour la première fois, il y a à peu près cinquante ans, par des arpenteurs, et les voyageurs-bûcherons et les colons forestiers d'abord les seuls à s'en servir. Le public apprît l'existence de cette eau salubre durant le choléra de 1832, alors que les voyageurs furent préservés de la contagion et sur les lieux mêmes et dans leur voyage à Québec. Elle est maintenant en faveur chez tous les habitants du pays. Le Professeur T. S. Hunt, membre du Bureau des Géologues, en fit une analyse en 1849 qui donna le secret de son utilité. Il lui trouva un goût salin très-prononcé, et il constata qu'elle contient en quantités considérables des composés de bromide et d'iode, du fer, ainsi qu'une forte quantité de magnésie, dissoute sous forme de bi-carbonate, à laquelle l'eau est redevable pour une large part de sa vertu et de ses succès. Sa puissance altérative s'applique plus particulièrement aux affections chroniques des différents organes internes: comme Tonicque l'Eau de Plantagenet augmente l'appétit; comme laxatif et diurectique, elle est on ne peut plus efficace et agréable; son absorption par tout le système est généralement salutaire, surtout en ce qu'elle empêche l'accumulation dans les rognons et la vessie de ces résidus qui produisent la pierre; elle améliore immédiatement l'état de l'estomac et du foie; elle soulage ceux qui souffrent d'affections rhumatismales et goutteuses, et se montre d'une efficacité singulière dans les cas de sup-pression et de non-retention d'urine. En temps d'épidémie elle doit servir de préservatif. Dans les maladies cutanées, l'Eau de Plantagenet aide au rétablissement de la santé et de la beauté; elle a produit un merveilleux soulagement en des cas de Dyspepsie, Fièvres Bilieuses, Névralgie, Prostration, Hémorroïdes, Constipation, Scorbut, Scrofules, Diarrhée, Débilité, Dysenterie, Eruptions, Goutte sciatique, Croup, Dérangements Gastrique et Hépatique, Illusion optique, Dérangement des Estomacs, Eructations, Piéthore, Hypochondrie, Fièvre torpide, Mal de tête, et autres maladies auxquelles l'humanité est sujette. L'Étudiant et le Comptable trouveront qu'elle purifie et qu'elle rafraîchit le système ébranlé par une trop longue réclusion; elle produira chez le mangeur et le buveur intempérants un soulagement immédiat, ainsi qu'en toutes les circonstances où on a accoutumé de faire usage de mercure et autres violents purgatifs, et elle secondera les opérations du Médecin qui aura étudié ses propriétés médicales; la réunion de celles-ci dans l'Eau de Plantagenet est grande et n'est pas surpassée par à son utilité pour le peuple. Le vieux et le jeune, le faible et le fort, tous peuvent s'en servir sans crainte. C'est un breuvage rafraîchissant, qui possède des qualités supérieures et qui peut se conserver sous divers climats.

Ce qui précède est tiré des certificats obtenus durant les dernières vingt années, de Gouverneurs, de Membres du Parlement, de Juges, de Magistrats, de Prêtres, de Ministres, de Maires, et de diverses autres personnes; ainsi que des certificats de Médecins de Montréal et d'autres villes, parmi lesquels les noms suivants sont bien connus: Docteurs Stevens, McCulloch, Mount, Badgley, Crawford, Hall, Nelson, Sewell, Dorval, Leduc, Bibaud, Trudel, Leprohon, Campbell, Fraser, MacDonnell, Codère, Travernier, Picard, Gibb, Grant, Masson, Schmidt, Munro, David, Jackson, Moffatt, Hill, Beaubien, Chilton, McPhail, Kingston, Vancourtlandt, McKeon, Smith, de Glasgow, et plusieurs autres qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer. M. D.

Pour plus amples informations voyez le pamphlet, lequel se trouve au Dépôt, No. 15 Place d'Armes. Ceux qui se servent de l'Eau de Plantagenet, devront se procurer le véritable article tel qu'il est tiré des sources, chez des agents autorisés. Les sources connues depuis si longtemps sous le nom de "Plantagenet", sont sur la propriété de M. Wm. Rodden.

Toutes les demandes recevront de la part du soussigné une attention immédiate. R. W. BOYD. 13, Place d'Armes, Montréal. Agent général pour le Canada. A vendre à Sorel par, DR. BRUNEAU, Pharmacien. ARCH. JOHNSTON, TURCOTTE, LAVALLEE & Cie, 16 Juin 1869.—1an.

DEMEMAGEMENT. SENECA & FRERE

ONT TRANSPORTE LEUR MAGASIN DANS LA

Maison ci-devant occupée par Feu Wm. Buttery,

Où ils tiennent constamment en mains un assortiment général et varié de toutes espèces d'épiceries, provisions, etc., comprenant:

- LARD, FLEUR, POISSONS, HUILE, PEINTURE, VERNIS, ETC.

AUSI:—Épiceries choisies pour les familles, qu'ils vendront aux prix les plus modérés. Liqueurs de toutes sortes, telles que: Bière, Brandy, Gin, Rye, Whisky, Porter, Vin, Jamaïque, etc., etc.

Ils sollicitent une visite à leur établissement et espèrent donner satisfaction à tous ceux qui voudront bien les encourager.

SOREL, 1er Mai 1869.—t SENECA & FRERE.

MARCHANDISES SÈCHES! N. ARSENEAULT

MAGASIN EN FACE DU BUREAU DE "LA GAZETTE."

Vient de recevoir un assortiment complet de Marchandises du printemps qu'il vendra à des prix très réduits.

- Coton jaune de 4d. à 10d. Indienne de 5d. à 10d. Shirting de 6d. à 10d. Coutil de 10d. à 1s. 6d. Patrons de Robe de 7d. à 1s. 8d. Toile à Pantalons de 1s. à 1s. 8d. Indienne à fond blanc de 8d. à 10d.

ETC., ETC., ETC. VELOURS, CASIMIRS, DRAP UNION noir et gris,

Et un grand nombre d'effets qu'il serait trop long d'énumérer.

Venez faire une visite à son établissement et vous aurez lieu d'être satisfait.

SOREL, 1er Mai 1869. NARISSE ARSENEAULT.

Société d'Agriculture DU COMTE DE RICHELIEU.

Les personnes qui désirent souscrire pour la société d'Agriculture sont priées de le faire d'ici au 13 Août prochain, inclusivement. Par ordre, CLEMENT HARPIN, S. T. S. A. C. R. Sorel, 17 Juillet 1869.—3ins.

CANADA Province de Québec District de Richelieu.

Acte concernant la Faillite de 1864 et ses Amendements.

Dans la Cour Supérieure.

Dans l'affaire de Narcisso Stanislas Lassalle, Failli.

Le quatrième jour d'octobre prochain le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

Narcisso Stanislas Lassalle, PAR A. E. Brassard, Procureur ad litem. Sorel, 16 Juin 1869.—2m.

Dr. Page, (De Trois-Rivières.) DENTISTE.

Et Marchand de toutes sortes de Machines à Coudre, de Pianos, Mélodions, Orgues et autres instruments de musique. Les prix sont les plus bas que l'on puisse trouver en Canada.

Sera chez Madame Reneur la dernière semaine de Juillet. Sorel, 5 Mai 1869.—3m.

Joseph Mathieu, HUISSIER DU SHERIF, ET AGENT COLLECTEUR.

SOREL, DISTRICT DE RICHELIEU. Sorel, 10 Mars, 1869.—na.

A VENDRE.

UN assortiment varié de livres de comptes de toutes espèces et de grandeur, pass-books, portefeuilles, etc.

AUSI: UN assortiment d'ardoises à vendre à bon marché à la Librairie de La Gazette de Sorel. Sorel, 2 Juin 1869.—2m.

Toutes personnes ayant des réclamations hypothécaires à exercer sur les immeubles sus-décriés, sont tenues de les produire à mon bureau dans les six jours qui suivront immédiatement celui de la vente. G. I. BARTHE, Syndic Officiel. Sorel, 20 Mai 1869.—2m.

Je soussigné, syndic à la Faillite du dit Narcisse Neveu, donne avis par le présent que Mardi, le trente et un Août prochain (1869), à onze heures de l'avant-midi, à la porte de l'Eglise de la Paroisse de St. Didace, District des Trois-Rivières, je vendrai comme appartenant au dit failli, les immeubles suivants, savoir:

1°. Un terrain situé sur le chemin St. Joachim, dans la Seigneurie de Lanaudière, en la Paroisse de St. Didace, dans le comté de Maskinongé, contenant deux arpents et demi de front sur une profondeur moyenne de vingt arpents, borné devant par le chemin de la Reine et en arrière par la ligne de district séparant les dits Districts des Trois-Rivières et de Richelieu, tenant d'un côté à Pierre Lambert et de l'autre côté à Elie Neveu.

2°. La moitié indivise d'une terre située dans la Concession Charlotte, en la dite Paroisse de St. Didace, dans le dit Comté de Maskinongé, contenant trois arpents et une perche de front sur une profondeur moyenne de trente-deux arpents, formant quatre-vingt-dix-neuf arpents et vingt perches en superficie, plus ou moins, bornée devant par la terre d'Emmanuel Brûlé et en arrière par les terres non-concédées, tenant d'un côté au numéro cinq, étant le numéro six, et de l'autre côté à la terre numéro sept de la même concession.

**J. B. BROUSSEAU,**  
AVOCAT.  
Rue du Roi,  
Près du Palais de Justice.  
Sorel, 29 Mai 1869.—lan.

**LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.**  
1869  1869  
LIGNE DE LA MALLE ROYALE  
ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

A partir de LUNDI le 3 Mai courant, les vapeurs QUEBEC et MONTREAL laisseront le Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques-Cartier, pour QUEBEC, comme suit, savoir :  
Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.  
Vapeur MONTREAL, Capt. Robt. Nelson, tous les Mardis, Jedis et Samedis, à sept heures P. M.

**Prix du Passage :**  
Première Classe, Souper et Chambre inclus. \$3  
Seconde classe..... \$1  
Les Bilets de Passage et les Cabines seront retenus au Bureau, sur le Quai Richelieu, près du vapour.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

**JOSEPH MONDOR.**  
Agent.  
Bureau de la Compagnie du Richelieu,  
Sorel, 3 Mai 1869.—Gm.

**LA COMPAGNIE DU RICHELIEU.**  
LIGNE DE LA MALLE ROYALE,  
Entre Montréal et Québec, et Ligne Régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska, et autres ports intermédiaires.

A partir de Lundi, le 3 Mai courant, les vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir :  
Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.  
Vapeur MONTREAL, Capt. Robert Nelson, pour Québec, tous les Mardis, Jedis et Samedis, à sept heures P. M.  
Vapeur Victoria, Capt. Charles Daveluy, pour Berthier, Sorel et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.  
Vapeur Chambly, Capt. Fr. Lamoureux, pour Chambly et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis, à trois heures P. M.  
Vapeur Terrebonne, Capt. L. H. Roy, pour Terrebonne et l'Assomption, tous les Lundis, Mardis, Mercredis, Jedis et Samedis, à trois heures P. M.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissance spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

**JOSEPH MONDOR.**  
Agent.  
Bureau de la Compagnie du Richelieu,  
Sorel, 3 Mai 1869.—Gm.

**MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS!**

**IL N'Y A PLUS DE VERMIFUGES!**  
On ne se sert plus  
D'HUILES EMPOISONNÉES  
On n'emploie plus ces  
**POUDRES NAUSEABONDES**  
Dont la vue seule cause tant de dégoût aux enfants qui sont troublés par les vers.

**LES PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS**

Sont les seules que nous puissions recommander : c'est la préparation la plus simple, la plus sûre et la plus efficace que l'on puisse administrer pour la destruction des Vers.

Voici un résumé de leurs qualités supérieures  
Elles sont purement végétales,  
Elles sont agréables au goût et à la vue  
Elles sont faciles à administrer, et  
Leur efficacité est sans parallèle

Dans les milliers de cas où elles ont été employées les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus et les parents, méres d'enfants d'eux-mêmes de prouver leur supériorité incontestable sur tous les autres remèdes. Un autre avantage d'une importance majeure est celui-ci : on peut les donner à prendre aux enfants les plus délicats et en très bas-âge sans craindre aucuns résultats fâcheux.

**AVIS IMPORTANT.**—Le succès immense qu'ont obtenu ces PASTILLES a fait surgir nombre d'imitations frauduleuses, nous prions donc les acheteurs de s'assurer qu'on ne leur vend pas un article falsifié. Les vrais PASTILLES-A-VERS recommandées ci-haut sont estampillées "DEVINS" et sont mises en boîtes de TRENTE PASTILLES avec les directions au long et ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre.

On peut se les procurer chez tous les pharmaciens Droguistes de la ville, et en gros et en détail chez

**DEVINS & BOLTON**  
CHIMISTES.  
Près le Palais de Justice  
à Montréal  
11 rue St. P. Q.

**Presse à Vendre**  
L'établissement de La Gazette de Sorel, devant faire l'acquisition d'une presse à vapeur, offre en vente une presse à bras, manufacturée de Hoc, garantie en bon ordre, et pouvant imprimer 38x24 format de la Minerve. Elle est neuve et c'est une des meilleures presses à bras qui soit sortie de la manufacture en renom de Hoc & Cie.  
Pour les conditions S'adresser à  
**J. CHENEVERT,**  
Imprimeur.  
Sorel, 3 Février 1869.—jno.

**Le plus grand Assortiment de RÉFRIGÉRATEURS,**  
avec ventilation combinée avec le charbon de bois comme désinfectant.  
**MEILLEUR & Cie.,**  
526, Rue Craig.

**BARATTES AMÉLIORÉES OU MOULINS À FAIRE LE BEURRE,** de différente grandeur.  
**MEILLEUR & Cie.,**  
526, Rue Craig.

**A VENDRE.**  
UNE belle maison en brique toute bien finie, avec hangar et autres dépendances, située au centre du Village de St. Antoine de La Baie du Febvre—conditions faciles. S'adresser à M. DUGUAY sur les lieux ou au soussigné à Sorel.  
**D. Z. GAULTIER,**  
Avocat.  
30 Janvier 1869.—jno.

**L. N. D. D'ARCY,**  
NOTAIRE.  
Et Agent d'affaires,  
**ST. ZEPHIRIN DE COURVAL.**

**Argent à prêter!**  
Argent à prêter au Bureau de la Société Permanente de Construction de St. François du Lac, à des conditions très-faciles, en fournissant de bonnes garanties hypothécaires.  
S'adresser à  
**V. GLADU, Notaire.**  
Sec. Trés. de la Société  
St. François du Lac, 18 Août 1868.—jno

**F. GREENE.**  
PLOMBEUR  
ET  
**POSUR DE TUYAUX**  
AU GAZ ET A VAPEUR.  
54, RUE ST. JEAN,  
Du côté droit de la Grande Rue St. Jacques à la Rue Notre-Dame.  
MONTREAL.

Appareils améliorés pour réchauffer l'eau et les demeures, brûlant un quart moins de combustible que tout autre appareil.  
Sorel, 16 Décembre 1868.—lan

**J. B. L. PRECOURST**  
ET  
**L. P. P. CARDIN,**  
NOTAIRES.  
RUE PHIPPS—SOREL.  
On trouvera constamment à leur bureau  
**ARGENT A PRÊTER,**  
SUR BILLETS PROMISSOIRES,  
OBLIGATIONS, TRANSPORTS DE CREAN-  
CE, ETC., ETC.

**A vendre ou à acheter**  
Aux meilleures conditions possibles  
Or, Argent monnayé, Bilets de Banque, Chèques, Greenbacks, Lettres de change sur New-York ou ailleurs.  
Ces MM., comme par le passé, prendront tous ordres pour vente d'immeubles, collection de comptes, ventes, loyers, etc., etc.  
**L. P. P. CARDIN** est agent pour Sorel, et les environs, de l'Assurance Anglaise ayant nom *Queen Fire and Life Assurance Company*, dont le capital est de deux millions sterling.  
Sorel, 9 Janvier 1869.—lan.

**Adresses d'Affaires.**  
**EDWARD O'HEIR,**  
Marchandises sèches et grand assortiment de Hards faites.  
Rue du Roi en face du magasin de M. François Labelle.

**SÉNÉCAL & FRÈRE,**  
Magasin de Provisions, Liqueurs, &  
Rue Augusta, derrière le Marché.

**GERMAIN PELLETIER,**  
Marchand de bois et de charbon,  
Rue de la Reine.

**"ROYAL VICTORIA HOTEL,"**  
Sorel, P. Q. CANADA.  
Hubert Piché, Propriétaire.

**UNION HOTEL,**  
Félix Lapointe, Propriétaire,  
Près du Marché.  
28 oct. 1868.

**G. I. Barthe,**  
SYNDIC OFFICIEL,  
Pour le District de Richelieu.  
Sorel, 23 Décembre 1865.

**BARTHE ET BRASSARD**  
AVOCATS.  
Bureau, Rue du Roi,  
SOREL.  
BUREAU DE LA "GAZETTE DE SOREL,"  
M. Brassard suivra régulièrement les Circuits de St. François du Lac et de Drummondville.  
Sorel, 21 Octobre 1868.

**W. H. CHAPDELIAN,**  
NOYAIRES.  
Rue King, en face du Bureau de La Gazette de Sorel.  
Sorel, 22 Juin 1867.

**DR. ANDERSON.**  
Bureau à l'encoignure des Rues Elisabeth et Charlotte (résidence de M. Larochelle), vis-à-vis le cimetière anglais.—SOREL.  
Sorel, 4 juillet 1868.

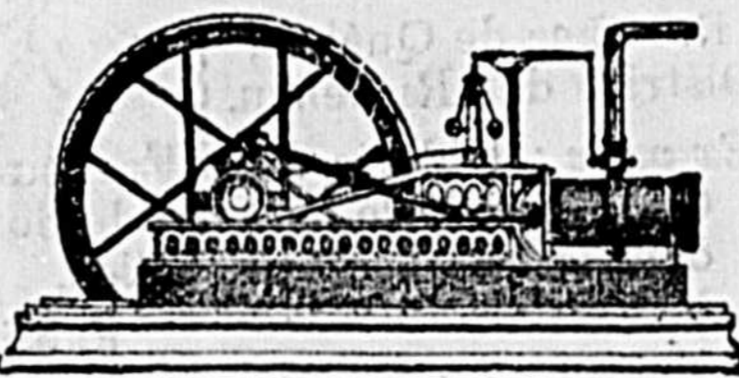
**DR. J. H. BELIVEAU**  
RUE GEORGE,  
Presqu'en face du Bureau de H. St. Louis, Ecr., N. P.

**O. BELLEMARE,**  
NOTAIRE,  
DE ST.-GUILLAUME D'UPTON.  
Se chargera d'agences et de collections, à bonnes conditions.  
22 mars 1868.—lan.

**J. A. E. GENEUREUX,**  
HUISSIER  
ET  
AGENT COLLECTEUR.  
Bureau à Berthier (Ville).  
J. A. E. GENEUREUX  
22 Fév. 1868.—nm.

**S. Lapalme,**  
NOTAIRE.  
RUE AUGUSTA, —SOREL.  
Sorel, 10 Mars 1869.—ua.

**L'HOTEL DU CANADA,**  
Rue St. Gabriel, Montreal.  
Les soussignés ayant loué cette maison, depuis si longtemps établie et si bien connue (laquelle n'est secondaire à aucune de la Province pour le confort comme pour le nombre de ses pratiques, étant située au centre de la ville), sont prêts à recevoir des pensionnaires permanents ou voyageurs.  
Des omnibus bien conduits seront toujours à l'embarcadere des chars et des vapeurs.  
**G. GAREAU, WATERS & Cie.,**  
Gérants. Propriétaires.  
Le soussigné (ci-devant propriétaire de l'Hotel du Canada) recommande fortement Messieurs Waters et Cie. à ses anciennes pratiques.  
**SERAFINO GIRALDI,**  
Sorel, 9 juin 1869.—lan.

**Hubert Drolet,**  
**CAROISSIER.**  
  
SOREL.

Tout en remerciant ses pratiques pour l'encouragement qu'il a eu jusqu'à aujourd'hui, prend la liberté d'informer ses amis et le public en général, que malgré le déplorable incendie qu'il a éprouvé, il continuera d'avoir une variété de VOITURES POUR TOUTES LES SAISONS avec COUVERTURES, SOUFFLET, WAGONS, etc., etc., des mieux finies et d'après les modèles les plus élégants et les plus nouveaux.  
Il a pris et fait des arrangements pour satisfaire toutes ses pratiques, et il espère que l'encouragement du public et de ses amis ne lui fera pas défaut.  
Il fera aussi toutes espèces de voitures à ordre et suivant le goût des personnes qui les demanderont.  
Le tout à des prix modérés, et comme toujours aux conditions les plus libérales.

SI VOUS AVEZ BESOIN DE BONNES VOITURES, N'OUBLIEZ PAS L'ANGIENNE BOU-  
TIQUE DE  
**HUBERT DROLET.**  
Sorel, 3 Janvier 1866.

Etablie en 1832.  
LA  
**Salsepareille**  
DE  
**BRISTOL**  
En grande Bouteille d'une quartie.  


**Le Grand Purificateur du Sang**  
L'usage en est surtout recommandé pendant le printemps et l'été.  
Quand le sang est épais la circulation gêne, et les humeurs du cors rendues malsaines par les lours et grasses secretions des mois d'hiver. Ce détergent, inoffensif quoique puissant nettoie toutes les parties du système, et doit être employé tous les jours comme

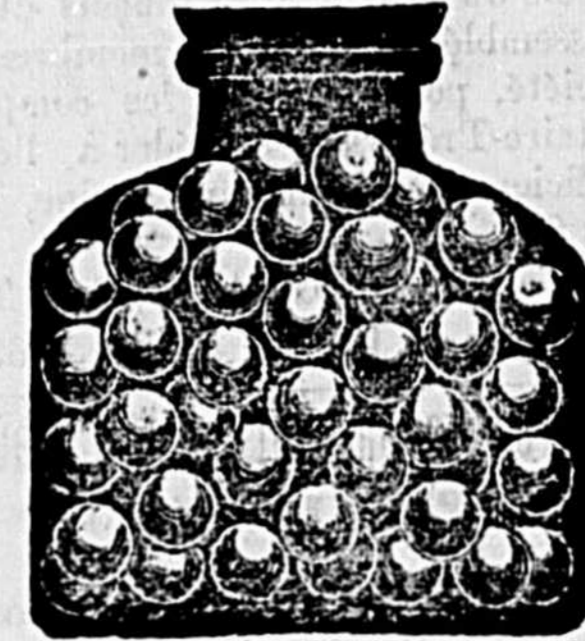
**Boisson de Régime.**  
par tous ceux qui sont malades, ou qui veulent prévenir la maladie. C'est la seule préparation naturelle et simple pour la guérison durable de cas les plus dangereux et les plus enracinés de Scrofules ou Mal du Foie, de plaques anciennes, de Boutons, de Tumeurs, d'Absès, d'Ulécères, et de toutes sortes d'Eruptions Scabieuses. C'est aussi un remède sûr et infallible pour la Catarrhe, l'Impétigo, les Dartres, la Teigne, le Scorbout, la "Syphilis ou Mal Vénétrien," les Tumeurs et les Affections Névralgiques, la Débilité Nerveuse et Générale du Système, la perte de l'Appétit, la Langueur, les Etourdissements, et toutes les Affections du Foie, les Fièvres intermittentes, les Fièvres Bilieuses, les Frissons, la Fièvre lente, et la Jaunisse

Garantie la plus puissante et la plus pure  
Préparation de  
**VÉRITABLE SALSEPAREILLE DE HONDURAS**  
qui soit mise en vente.  
C'est le meilleur, et, en réalité, le seul remède sûr et infallible pour la guérison de toutes les maladies résultant d'un état vicié ou impur du sang, ou de l'usage excessif du Mercure.  
Les malades peuvent demeurer assurés qu'il n'y a pas la moindre parcelle de substance MINÉRALE MERCURIELLE, ou autre substance vénéneuse dans ce remède. Il est parfaitement inoffensif, et peut être administré aux personnes qui sont arrivées au dernier degré d'affaiblissement et de maladie, et aux enfants les plus jeunes, sans leur faire le moindre mal.  
On trouve des indications détaillées sur la manière de prendre ce précieux remède autour de chaque bouteille.  
**DEVINS & BOLTON, HENRY, SIMPSON & Co.,** Montréal, agents pour le Canada et en vente chez tous les pharmaciens accrédités.  
Sorel 1 Mai 1867.

**Royal Insurance Company.**  
Capital.....£2,000,000 stg  
Is one of the largest companies in the world as ever been distinguished for the promptitude and liberality of its settlements.  
Live:poed and London and Globe Fire and Life Insurance Company  
**CAPITAL.....£2,000,000stg**

THE undersigned is prepared to effect Insurance at either of the above company at a Low Rate as is taken by any first class company.  
**JAMES MORGAN,**  
Sorel 17 Mai 1865

**G. I. BARTHE,**  
SYNDIC OFFICIEL.  
SOREL P. Q.  
M. BARTHE, recorra des cessions des Faillies résidant, dans n'importe quel District de la Province de Québec.  
Sorel le 29 Déc. 1868.

**Vérités Importantes!**  
**PILULES VÉGÉTALES**  



DE  
**BRISTOL**  
ELLES NE CONTIENNENT NI CALOMEL, NI AUCUNE AUTRE SUBSTANCE MINÉRALE.  
Un foie sain, Une digestion vigoureuse, Un bon appétit, sont Quelques-uns des bienfaits dérivés d'un régime  
**DE PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.**

Une cure certaine pour les maux d'entrailles, Un grand remède pour les voies urinaires, Un puissant tonique pour l'estomac, Sont des propriétés qui se trouvent dans  
**LES PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.**  
Une médecine qui ne dégoûte pas, Une purgation qui n'affaiblit pas, Un agent qui rend plus sain, Sont quelques-unes des vertus possédées par  
**LES PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.**

Une médecine sûre pour les femmes, Un correctif certain de leurs dérangements, Un remède complet de leurs irrégularités, Sont des effets infaillibles d'un régime  
**DES PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.**  
Un teint clair, Une peau unie et Une haleine fraîche sont Les résultats certains de ce meilleur des agents  
**LES PILULES VÉGÉTALES DE BRISTOL.**

Dans toutes les maladies de nature scrofuleuse, ulcéreuse ou syphilitique, dans toutes celles provenant d'un sang dénaturé et vicié par l'usage du fer, du mercure ou de tout autre médicament,  
**LA SALSEPAREILLE DE BRISTOL**  
doit être employée de concert avec les PILULES. Les malades peuvent compter que, s'ils les emploient ensemble, comme il est indiqué sur l'emboîture, aucune maladie ne peut résister longtemps aux pouvoirs combinés de recherche et de nettoyage de ces deux  
**GRANDS REMÈDES.**

**F O R G E.**  
Augustin Portelance.  
RUE CHARLOTTE—SOREL  
Là où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales. Ainsi que du Charbon de première qualité. Du fer de toutes espèces ainsi que de l'acier.  
On trouvera aussi des roues de voitures de plusieurs proportions.  
Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et des environs pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, annonce que sa Forge est maintenant bien montée pour faire tout espèce d'ouvrage en fer tels que :  
**H A C H E S**  
meilleure qualité, Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments et en général, tout espèce d'ouvrage de fer garantis de meilleure qualité possible.  
Il se flatte de pouvoir mériter une large part du patronage public.  
**AUGUSTIN PORTELANCE**  
Sorel, 15 Octobre 1862.—a

  
**CHARRUES.**  
**FONDERIE**  
CANADIENNE.  
PAR  
**ROCH LA MOUREUX,**  
EN FACE DU MOULIN DE M. ANDRÉ CHAPDELAINE,  
SOREL.  
M. LA MOUREUX informe le public des campagnes de Sorel et des environs, qu'il vient d'ouvrir une Fonderie où il aura constamment en main les plus belles et les meilleures CHARRUES qui se fassent au Canada et garanties pour toutes sortes de terre.  
On pourra faire le choix sur quatre sortes de charrues.  
M. Laoureux espère, par ses prix modérés, mériter une large part du patronage public; et en faisant une visite à son établissement, on sera convaincu qu'il vend ses charrues à meilleur marché que partout ailleurs.  
Sorel, 9 Septembre 1868.—ua.

**BRASSERIE DE SOREL.**

On trouvera constamment à la Brasserie de Sorel, maintenant la propriété des soussignés sous le nom de "C. LaBelle & Cie", une grande quantité de bière et de porter de première qualité, en tonnes, ou en Barils de 60-30-20-15-10-5 gallons, et en bouteilles, ainsi que toutes espèces de sirops, tels que sirop de citron, gingembre, etc., etc., bière de gingembre, cidre, etc., etc.

Tout ordre de la campagne ou d'autres agents adressé à nos agents, ci-après nommés, seront promptement servis.  
Les familles de la Ville de Sorel, magasins, Bateaux à vapeur, Hôtels, etc., etc., seront servis à domicile suivant leurs désirs.  
La vente de la bière et autres effets de l'établissement sera faite pour argent comptant, excepté que d'autres arrangements soient pris avec les propriétaires.

MM. L. G. Authier et L. Chênevert agissent comme nos agents pour la vente de la bière ou achats de grains réception d'ordres pour envois, collection de comptes et autres affaires concernant l'établissement.  
**J. B. L. PRECOURST**  
**C. LABELLE.**  
Sorel, 2 Septembre 1868.—lan.

**W. LUNAN**  
**BOULANGER**  
CONFISEUR ET EPICIER  
EN GROS ET EN DETAIL  
RUE DU ROI, SOREL.  
SOUVENEZ-VOUS DU  
**MAGASIN ACHALAND**  
Sorel 22 Janvier 1862—12 avril 59.

**P. BEAULAC**  
Huissier au Banc de la Reine et Huissier au Cour Supérieur, District de Richelieu.  
Sorel, 11 août 1866.

**ST. LAWRENCE**  
Classical & Commercial School  
ESTABLISHED IN 1863.  
EDWD C. ALLEN  
Proprietor and Master  
Sorel, Sept 15th 1866

**Mode d'Eté.**  
Pour 1869.  
Enseigne du MOUTON Noir, Place du Marche Sorel.

**A. BOUCHER,**  
PÂTISSIER.  
Sorel 13 Août 1862.

**La Gazette de Sorel**  
Journal Bi-Hebdomadaire, publié le MERCREDI ET SAMEDI de chaque semaine.

**TAUX DE L'ABONNEMENT**  
Pour douze mois, si payé en s'abonnant..... \$2.00  
Pour six mois, do do 1.00  
**CEUX QUI NE PAYENT PAS D'AVANCE**  
12 mois..... \$2.50  
6 mois..... 1.25

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis en refusant la Gazette à leur bureau de Poste à l'expiration de leur semestre. Il sera aussi nécessaire d'acquiescer les arrérages s'il y en a.  
Toutes Correspondances, etc., doivent être adressées au Rédacteur, affranchies et munies d'une signature responsable.  
Toutes correspondances d'une nature personnelle, seront considérées comme anonymes et chargées à tant la ligne.

**Tarif des Annonces.**  
Les annonces sont cotées sur type EN-  
VIER.  
La insertion, par ligne..... \$0.25  
Les insertions subséquentes par lignes... 0.20  
Une annonce d'une colonne avec condition, pour l'année..... \$50.00  
Une annonce d'une colonne avec condition, pour 6 mois..... 30.00  
Une annonce d'une colonne avec condition, pour 3 mois..... 18.00  
Adresse d'affaire de 3 à 5 lignes par an..... 4.00  
Toute annonce sans condition, sera insérée jusqu'à contre-ordre, à 8 cts. et 2 cts.—la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit.  
On accordera aux pratiques une diminution libérale.  
**G. I. BARTHE**  
Propriétaire  
Sorel, 18 août 1867.